

### Reprises des activités du club de tennis

Les beaux jours arrivent !!!

Le Tennis Club d'Allonville a le plaisir de vous annoncer que les inscriptions seront de nouveau possibles à partir du 2 avril 2024.

Les tarifs sont les suivants :

Jeune (Né après le 01/01/2008) : 8.00 €

Adulte : 20.00 €

Duo (2 adultes /famille) : 35.00 €

Familiale (Couple + enfants de - de 16 ans) : 40.00 €

Pensez à ramener votre ancienne clé.

L'accès au cours se fera désormais par un code. Les modalités vous seront communiquées après inscription auprès de :

La Présidente, Marie-Hélène Blandurel 9 la ruelle Tél :  
06.12.94.03.65

Du Trésorier, Hervé Chatelain ,2 les Verts Prés Tél :  
06.26.98.30.63

Du Secrétaire, Antoine Parton, 9 Voirie Neuve Tél :  
06.80.07.48.24

### Nettoyons la nature

N'oubliez pas notre rendez-vous du samedi 16 mars à 9h30 devant la mairie pour nettoyer les chemins communaux. Un verre de l'amitié viendra clôturer la matinée.



## Le Lien

n°99 - le 13 mars 2024

site internet : [www.ville-allonville.fr](http://www.ville-allonville.fr)

page Facebook : Mairie Allonville

### Permanence de l'instructrice des dossiers d'urbanisme

Madame Normand, instructrice des dossiers d'urbanisme d'Amiens Métropole, chargée des dossiers de la commune d'Allonville, tiendra une permanence en mairie le mercredi 24 avril de 9h30 à 11h30.

Si vous avez un projet de construction ou de modification de façade (changement de volets, de portes, de portail ou installation d'une pompe à chaleur), vous pouvez venir la consulter afin d'obtenir des conseils dans le montage de votre dossier.

### Atelier numérique séniors

L'association Synapse 3i propose à partir du 14 mai, des ateliers numériques autour de l'utilisation des Smartphones et des tablettes pour les séniors. Ces ateliers sont entièrement gratuits et s'étalent sur 10 séances de 2 heures chacune. Il reste encore 4 places. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

### **Inscription à l'école pour la rentrée scolaire 2024**

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024 sont ouvertes. Vous pouvez venir en mairie munis de votre livret de famille et du carnet de santé de votre enfant. Pour rappel, l'école d'Allonville est une école publique (donc gratuite), ouverte à tous. Elle accueille les enfants de la petite section de maternelle au CM2 et travaille en étroite collaboration avec l'accueil de loisirs qui vient compléter l'éveil de vos enfants par des activités manuelles ou sportives. Composée d'une équipe pédagogique dynamique, l'école, entièrement rénovée il y a deux ans, est un véritable lieu d'épanouissement pour nos enfants.

### **L'éveil du jardin**

Le printemps arrive et avec lui, la reprise des activités de jardinage ou de travaux extérieurs qui peuvent engendrer des nuisances sonores pour le voisinage. Aussi, l'utilisation d'outils à moteur thermique ou électrique (tondeuses, tronçonneuses, bétonnière...) est strictement encadrée par un arrêté préfectoral en date du 20 juin 2005. Nous vous demandons donc d'être vigilants et de respecter les horaires d'utilisation de ces outils, définis comme suit :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### **Recensement des plus de 16 ans**

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement qui vous sera nécessaire pour toute inscription à un examen (BEP, bac, permis de conduire, concours administratifs...). Pour se faire, vous devez vous munir de votre carte d'identité ou d'un passeport valide, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile. Attention : le recensement ne peut être fait par les parents, le jeune doit impérativement être présent pour signer les documents.

### **Chasse aux œufs organisée par l'APEA**

L'APEA organise une chasse aux œufs le vendredi 5 avril à 18h30 dans la cour du périscolaire (bâtiment à l'arrière de la mairie). Plus d'informations à venir très prochainement